

# Faire de l'enseignement un métier d'avenir

## POUR ENRAYER LA CRISE DU RECRUTEMENT, LE MINISTRE FAIT FAUSSE ROUTE !

*La crise de recrutement que connaît notre profession est un enjeu majeur et déterminant pour l'Éducation nationale et les personnels. Le SNES et la FSU ont contribué par leurs actions, et souvent seuls, à placer ces questions au cœur du débat politique.*

*Les propositions du Ministère sur ces questions sont insuffisantes et inacceptables.*

*Si l'on peut à première vue se féliciter du chiffre spectaculaire de 43 000 recrutements annoncés pour l'année 2013, en y regardant de plus près les mesures avancées ne permettent pas d'améliorer la situation.*

### TRÈS PEU D'EMPLOIS NOUVEAUX POUR LE SECOND DEGRÉ

Les recrutements prévus sont uniquement destinés à remplacer les enseignants partant à la retraite (arrêt de la RGPP), alors que les élèves issus de la poussée démographique (25 000 élèves supplémentaires) atteignent le secondaire. Il faut souligner que la répartition des places aux concours entre les disciplines révèle de grandes inégalités : augmentation de plus de 30% des places au CAPES en lettres modernes ou en anglais, mais aucune augmentation en sciences physiques, très faible en SVT. Le Ministère n'a pas communiqué les critères qui ont prévalu pour ce calibrage, ni les chiffres des départs à la retraite malgré les demandes réitérées du SNES et de la FSU. Il est donc impossible de savoir si les recrutements prévus sont suffisants, et s'ils répondent aux besoins discipline par discipline.

### LE RECYCLAGE DES RECETTES INACCEPTABLES DE CHATEL

**Mais surtout le Ministre n'a annoncé aucune mesure permettant d'enrayer la crise du recrutement.** Rien pour sécuriser les préparations aux concours : ni aides financières, ni pré-recrutements, ni décharge pour les AED se destinant aux métiers de l'enseignement. **La seule solution envisagée par le Ministre n'est rien de moins que la précarisation et l'exploitation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement** : le concours 2014 anticipé (dit aussi 2013-2).

En juin 2013 les étudiants vont passer les écrits du concours en fin de M1 et les oraux (épreuves d'admission) en juin 2014. Ainsi durant un an ils seront embauchés comme contractuels pour 6 h (rémunération à mi-temps, sans que la grille de rémunération ne soit annoncée) sans formation réelle, devront tout à la fois préparer leurs cours, obtenir leur master 2 et préparer les épreuves d'admission.

**Ce dispositif est bien le frère jumeau des masters en alternance Chatel que le SNES a condamnés et combattus.** Le dispositif cumule de nombreux autres défauts pernicieux et rédhitoires : création d'une coupure entre le CAPES et l'agrégation, conditions intenable pour les Universités pour revoir en urgence les maquettes des Master, risque de « sous-master » fermant la porte à la poursuite d'études en recherche, recul du niveau de

qualification (concours en fin de M1). L'absence d'autre session d'admissibilité en 2014 aggrave la crise du recrutement.

**De la même manière, les emplois d'avenir professeur créent une nouvelle catégorie de personnels précaires, sous payés, recrutés sous forme de contrat de droit privé par le C/E.** De plus, ce dispositif est transitoire et ne produira d'éventuels effets que dans trois ans.

**Rien non plus pour attirer les candidats : ni revalorisation** bien que les enseignants le méritent selon le Ministre, **ni rétablissement d'une formation digne de ce nom** puisque les stagiaires 2014 (épreuves 2013-1) ne bénéficieront que de 3 heures de décharge, mesure qui, Vincent Peillon l'avait pourtant promis, ne serait pourtant que transitoire pour l'année 2012-2013 (« la génération sacrifiée » de la rentrée des stagiaires accueillis à Créteil en septembre 2012 par V. Peillon).

### AUTOUR DES RECRUTEMENTS, UNE LUTTE SYNDICALE MAJEURE

**A l'évidence, les 43 000 recrutements ne se réaliseront pas tous.** Ne pas faire le plein de ces 43 000, c'est donc aborder la rentrée 2013 avec MOINS de profs qu'actuellement, pour PLUS d'élèves. Dans ces conditions, **la poursuite de la dégradation dans nos établissements est une certitude.**

Face à ces mesures inacceptables, le SNES exige les solutions à la hauteur du défi et combat l'instrumentalisation de la crise du recrutement pour imposer une conception du Second degré à laquelle il est opposé (augmentation du temps de service, école du Socle, séparation du collège et du lycée : l'un étant rattaché à l'école et l'autre à l'université, abandon de l'objectif de démocratisation de l'école qui passe par des personnels hautement qualifiés et formés par exemple).

Le SNES revendique la mise en place de pré-recrutements réels avec statut d'élève-professeur dès la licence pour garantir un vi-vier suffisant et hautement qualifié, le maintien du niveau de recrutement au niveau master, le rétablissement d'une formation assurée par l'employeur avec un service en responsabilité n'excédant pas le tiers du service, mais aussi ouverture de listes complémentaires, le transfert des postes non pourvus vers d'autres concours (de l'externe vers l'interne par exemple).

### CLES et C2I : une obstination irresponsable !

Les exigences des certifications CLES (certification de langue) et C2i2E (informatique) imposées sans consultation, ni préavis par le précédent gouvernement en 2009 sont maintenues par Vincent Peillon. Certes, la date d'exigibilité de ces certifications a été repoussée à la date de la titularisation (et non de l'entrée en stage). Certes, le ministère multiplie les conditions d'équivalences. Cependant cette politique de fuite en avant ne résout pas le problème. Elle ne fait que créer de nouvelles inégalités et engendre une anxiété inutile chez les stagiaires et les candidats.

Le SNES et la FSU n'ont cessé depuis 2009 d'exiger l'abrogation pure et simple de ces certifications. L'exigence d'un master est suffisante. Les universités doivent avoir les moyens de proposer des enseignements de LV et d'informatique à la hauteur des exigences du master. Ce n'est pas aux candidats au concours de faire les frais d'un retard historique en la matière. Maintenir ces certifications au moment où la crise de recrutement est dramatique est irresponsable. Elles alourdissent la préparation au concours et l'année de stage, découragent les candidats aux concours et risquent d'empêcher la titularisation de stagiaires.

Pour exiger l'abrogation du CLES et du C2i2e **signez la pétition** : <http://www.moratoireclesc2i.org/>